

Transport de matières dangereuses

Formation de base

- Initiale -

PROGRAMME DE LA FORMATION (CR/IB03)

3 jours | 21h00 | Présentiel

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Conductrices, conducteurs souhaitant transporter des matières des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 (dont matières à haute température transportées en véhicules spéciaux) autrement conditionnées qu'en véhicules-citernes ou en unités de transport transportant des citernes ou des conteneurs-citernes
- Une bonne maîtrise du français est toutefois conseillée
- Permis en cours de validité

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Acquérir les connaissances de base nécessaires pour effectuer le transport des matières dangereuses
- Connaitre les règles concernant le marquage, l'étiquetage, le stockage, la conformité des véhicules, des documents, pour le transport des marchandises dangereuses

PÉDAGOGIE

- Présentation Multimédia
- Théorie = 80% Exercices = 20%
- Livret de stage
- Quiz & évaluation

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation avec des quiz et questions pendant et après chaque fin de module (échange et corrections à chaud)
- Examen final éliminatoire avec 30 questions aléatoires. Seuil de réussite minimum requis : 70%

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À la fin de la formation, le certificat acquis, le conducteur sera habilité à transporter des marchandises des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 (dont matières à haute température transportées en véhicules spéciaux) autrement conditionnées qu'en véhicules-citernes ou en unités de transport transportant des citernes ou des conteneurs-citernes.

ENCADREMENT

Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

FIN DE FORMATION

- Délivrance du certificat ADR si l'examen est un succès
- Le stagiaire peut accéder aux modules de spécialisations

ACCESSIBILITÉ

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation info.handicap@apave.com

Transport de matières dangereuses

Formation de base

- Initiale -

PROGRAMME

1^{ère} JOURNÉE (7h) | 8h30 – 17h00

ACCUEIL	Formalités administratives Tour de table
RÉGLEMENTATIONS	A.D.R. et T.M.D.
OBLIGATIONS DES INTERVENANTS	Expéditeur, chargeur, conducteur, destinataire
MARCHANDISES DANGEREUSES	États et comportements des matières
EXPÉRIENCES	Effectuées par le formateur

2^{ème} JOURNÉE (7h) | 8h30 – 17h00

CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT	Chargement en commun, arrimage
LES EMBALLAGES	Marquages, marques, étiquettes danger et CLP
DOCUMENTS / ÉQUIPEMENTS	Certificat A.D.R., consignes écrites, document transport
SIGNALISATION / PLACARDAGE	Panneaux orange, plaques étiquettes
EXEMPTIONS 1.1.3.4 ET 1.1.3.6	Quantités limitées, quantités exceptées, quantités transportées
EXERCICES INCENDIE	Feux réels ou sur simulateur
TRANSPORT	Circulation, tunnel, limitation de vitesse, stationnement

3^{ème} JOURNÉE (7h) | 8h30 – 17h00

ACCIDENTOLOGIE	P.A.S., procédure consignes écrites
EXERCICE LIVRET	Qcm, étude de cas 1 transport
SÛRETÉ	Marchandises à haut risque
DÉCHETS	Récépissé, B.S.D. et Track déchet
TRAITEMENT DES EAUX	Matières classe 8 servant au traitement des eaux
TRANSPORT MULTIMODAL	1.1.4.2 de l'A.D.R.
ÉVALUATION DE SATISFACTION	Évaluation du stage
EXAMEN	Quizz box, QCM de 30 questions (aléatoires)

FIN DE LA FORMATION